

SARL **THAMIÉ et FILS**
Moulin de Marcilhac

46160 MARCILHAC-SUR-CÉLÉ
Tél. 05 65 40 65 54

Siège social : **Moulin de Vergnoulet**
46500 MAYRINHAC-LENTOUR
Tél. 05 65 38 77 05
Email minoterie.thamie@gmail.com



Minoterie
Farines de tradition française
Farines de meules
Un savoir faire ancestral

FACTURE

Page : 1

N°	DATE	N° CLIENT
102 469	27/01/2025	COCOTTE

T VA Intracommunautaire : FR71347619728

COCOTTES ET FAITOUT

123 RUE DE LA GRAVE

46140 LUZÉCH

N° Intracom :

CODE	DÉSIGNATION	N°Lot	Quantité	Prix net	Montant H.T.	code T.V.A.
LIVRAISON DU 24/01/2025						
M-T 55 25	LA CINQUANTE CINQ Farine de blé T55/25kg	009-25	0.050	840.00	42.00	1
En application de la loi n°2012-387, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement vous sera facturée en cas de dépassement des délais de paiement selon les dispositions légales.						

BASE T.V.A.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
42.00	5.50	2.31

TOTAL H.T.	42.00
TOTAL T.V.A.	2.31



NET À PAYER
44.31

Conditions de paiement	Palement	Montant
Echéance 11/02/2025	TRAITES	44.31

S.A.R.L. au capital de 16766 € - RCS Cahors 347 619 728 - D.B. CRÉDIT AGRICOLE GRAMAT - BANQUE POPULAIRE GRAMAT
CLAUDE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de propriété n'est opéré au profit de l'acquéreur qu'après règlement complet et définitif du prix de la marchandise (loi n°80-335 du 12 mai 1980). Nos marchandises sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au jour de la livraison. En cas de règlement anticipé par rapport à la date de paiement figurant sur la facture, aucun excompte ne sera accordé. En cas de règlement postérieur à la date sur la facture, des pénalités de retard seront appliquées, au taux minimum prévu par la loi qui doit être égal à une fois et demie le taux légal fixé chaque année par décret. En cas de litige, les Tribunaux de CAHORS seront seuls compétents, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, nonobstant toute clause ou circonstance contraire.